



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du vendredi 27 janvier 2023

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 27 janvier 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 9

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, M. Alain LASSALLE, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Mireille DURANTET, M. Pierre MATICHARD, M. Bernard PERON, M. Jean-Luc RAMILLIEN, Mme Lucille DA CONCEICAO DE JESUS,

Excusés: M. Christian CACHARD (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT), Mme Nathalie JACQUET,

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD, M. Laurent PERRET,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 06 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2022,
- 2- Présentation du rapport social unique 2021 (RSU),
- 3- Accord de principe annuel autorisant le recrutement d'un contractuel pour accroissement saisonnier d'activité,
- 4- Restructuration du groupe scolaire : demandes de subventions,
- 5- Rénovation de l'école : étude thermique,
- 6- Achat d'un tracteur : demande de subvention,
- 7- Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- 8- Questions diverses

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2022.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 22 décembre 2022. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – Présentation du rapport social unique 2021 (RSU)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport social unique de l'année 2021. Il rappelle que ce nouveau document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique se substitue au bilan social. Ce rapport social synthétise les données salariales saisies par les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents.

3- Accord de principe annuel autorisant le recrutement d'un contractuel pour accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la collectivité peut avoir recours à l'engagement d'un agent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité. Afin de simplifier le recrutement, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer sur un accord de principe annuel l'autorisant à recruter un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à recruter pour répondre au besoin temporaire de la commune.

4- Restructuration du groupe scolaire : demandes de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur ROUYER, architecte, a fait parvenir l'estimation des travaux de restructuration du groupe scolaire. Celle-ci comprenant :

- | | |
|--|--------------|
| • honoraires de l'architecte et des bureaux d'études | 50 040 € HT |
| • estimation des travaux | 752 900 € HT |
| • étude thermique | 1 100 € HT |
| • Contrôle technique, SPS et étude de sols | 10 000 € HT |

Soit un total de **814 040 € HT.**

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- | | |
|---|-----------|
| • Subvention du Conseil Département de l'allier 30 % (globalisation sur 3 ans) | 244 212 € |
| • Subvention DETR 1 ère tranche | 227 870 € |
| • Subvention Région | 100 000 € |
| • Subvention DETR 2 ème tranche | 79 150 € |

Soit un total de **651 232 €**

Le reste à charge sera de **162 808 €.**

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le plan de financement. Les dossiers de demandes de subventions pour le Conseil Départemental et la DETR seront déposés avant le 15 février 2023.

5- Rénovation de l'école : étude thermique

Dans le cadre des travaux de l'école, une étude thermique doit être réalisée. Un devis a été établi par le bureau d'études fluides Guillet Thermique pour un montant de 1320€ TTC.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis.

6- Achat d'un tracteur : demande de subvention auprès du conseil départemental de l'allier, dispositif solidarité (accord de principe).

Monsieur le Maire informe les élus que la commune peut bénéficier du programme de soutien du Conseil Départemental aux projets des communes, également appelé « dispositif de solidarité ».

Ce dispositif permet de subventionner une dépense de 10 000 € à hauteur de 50%, soit une subvention attribuée de 5 000€ maximum.

Monsieur le Maire présente les dépenses éligibles au dispositif de solidarité :

Tracteur : 26 800 € HT,
Chargeur et godet : 7 200 €HT,
Broyeur : 3 800 € HT,

Soit un total de **37 800 € HT.**

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal valident à l'unanimité l'inscription de ces dépenses au dispositif solidarité.

7-Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses prévues sont :

- Etudes travaux groupe scolaire : 25 000.00 € TTC
- Etude thermique groupe scolaire : 1 320 € TTC

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité l'engagement de ces dépenses.

8- Questions diverses

8.1- Une réunion sera organisée prochainement avec les parents d'élèves afin de faire le point sur les effectifs de l'école.

8.2- L'inauguration du lotissement communal de Pigeard aura lieu le 15 avril 2023.

L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00

Fait à Le Breuil, le 30 janvier 2023

Le Maire,
Jacky PERROT



Adoption du procès-verbal le 12 MARS 2023

Le Maire,

Jacky PERROT,



La secrétaire de séance,

Isabelle LANOIX

